



COMMUNE D'AUSSONNE



EXTRAIT N° 62/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29 SEP. 2015
Affiché le : 29 SEP. 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 septembre 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, BERNES, LE GUIRIEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAU, FIEVRE, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GARBIN et MM. MARTIN et LACLAU.

PROCURATIONS

Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. ANDUZE	à	M. SANCHEZ
Mme SUZE	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. FERTE	à	Mme GIOIA-MASSOT

SECRETARE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : *CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonctions des Elus*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N°49/14 du 23 juin 2014 fixant les indemnités de fonction des Elus, à savoir 50 % de l'indice brut 1015 pour le Maire et 16.5 % de l'indice brut 1015 pour les Adjoints au Maire.

Madame le Maire propose de modifier les indemnités comme suit :

- Au Maire : 47.50 % de l'indice brut 1015 ;
- Aux sept Adjoints : 15.65 % de l'indice brut 1015 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De fixer les indemnités de fonction ainsi que suit :
 - Au Maire : 47.50 % de l'indice brut 1015 ;
 - Aux sept Adjoints : 15.65 % de l'indice brut 1015 ;
- De joindre un tableau récapitulatif des indemnités ;
- De dire que la présente délibération prend effet au 01/10/2015 ;
- Cette délibération annule et remplace la délibération N°49/14 du 23 juin 2014.
- De dire que les crédits afférents seront inscrits au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 septembre 2015
Le Maire,

Lysiane MAUREL

